

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 31 JANVIER 2020

Date de convocation :

31 Janvier 2020

Date d'affichage :

3 Février 2020

Nombre de Conseillers:10

en exercice : 10

présents : 7

votants : 7

L'an deux mil vingt, le vendredi trente-et-un janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. GUILLAUME Pascal, Maire.

Etaient présents : MM. LANGLET Christian, 1^{er} Adjoint, GATTI Albert 2^{ème} adjoint, RIOU Olivier, ADELIS Michel, Renée FABER, FENELON Jean-François, Conseillers Municipaux en exercice.

Absents : LEVACHER Joël, Isabelle GONNET, Charlotte LAINE

Pouvoir :

Secrétaire de séance : Albert GATTI

Approbation de l'Ordre du jour

SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LE SIEGE POUR LA SECONDE TRANCHE DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES LIGNES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur *le réseau de distribution publique de l'électricité, d'éclairage public et de télécommunications*.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée. Cette participation s'élève à :

- en section d'investissement : **25 458.33 €**

- en section de fonctionnement : **14 583.33 €**

Étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus et du choix retenu par le conseil municipal s'agissant du réseau de télécommunications (cf. délibération suivante).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise :

- Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- L'inscription des sommes au Budget de l'exercice, au compte 20415 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement (FT),

TAXE DE RACCORDEMENT AU TOUT A L'EGOUT

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que suite à la convention signée avec la commune de Bézu St Eloi, les habitants de la commune de Bernouville résidants rue Georges Joignet et rue du Haut Parquet ont la possibilité de se raccorder au réseau du tout à l'égout de Bézu St Eloi.

Pour cela ils doivent en faire la demande auprès de la Mairie.

Toutefois, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la signature de ladite convention, aucune délibération n'avait été prise quand au coût de raccordement au tout à l'égout et qu'il convient donc de fixer une taxe de raccordement.

Monsieur le Maire propose donc d'instaurer une taxe de raccordement au tout à l'égout pour tous les logements neufs qui pourraient être construits ainsi que pour tous les logements en réhabilitation, s'élevant à la somme de 1 500 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'instauration d'une taxe de raccordement au tout à l'égout pour les habitants de Bernouville résidants rue Georges Joignet et rue du Haut Parquet qui le désirent ainsi que pour tous les logements neufs qui pourraient être construits ainsi que pour tous les logements en réhabilitation, s'élevant à 1 500 €.

CONCESSIONS CIMETIERE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux du Jardin du Souvenir touchent à leurs fins. Pour rappel, un colombarium de 12 places a été crée au sein du cimetière communal ainsi qu'un puit de dispersion.

Suite à ces nouveaux aménagements, Monsieur le Maire souhaite actualiser le prix de la concession. Elle s'élève actuellement à la somme de 70,43 €. Monsieur le Maire propose les prix suivants :

- Prix de la concession « classique » : 150 €
- Prix d'une concession dans le jardin du souvenir : 150 €
- Prix d'un emplacement 4 urnes dans le jardin du souvenir : 600 € (4 personnes)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'actualiser le prix de la concession dans la commune de la manière suivante :

- **Prix de la concession « classique » : 150 €**
- **Prix d'une concession dans le jardin du souvenir : 150 €**
- **Prix d'un emplacement 4 urnes dans le jardin du souvenir : 600 € (4 personnes)**

QUESTIONS DIVERSES

- Révision du PLU

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de Monsieur Rémy Dutry. Dans son courrier, celui-ci s'étonne du reclassement en zone agricole des parcelles A 413, A 415, A 381, A 384 et A 385 lors du passage au PLU en janvier 2020 alors que celles-ci étaient en zone NAZ auparavant dans le POS.

Monsieur Dutry demande au Conseil Municipal de bien vouloir étudier le reclassement de cette zone en zone d'activité économique.

Après renseignements auprès de la société EUCLYD-EUROTOP, le Conseil Municipal décide de ne pas accéder à la demande de Monsieur Dutry. En effet une révision du PLU impliquerait les conditions suivantes :

- Dépôt d'un projet détaillé pour les parcelles cités,
- Une étude faisabilité
- La consultation des PPA
- Une nouvelle enquête publique

Cette procédure simplifiée prendrait 8 à 12 mois et engendrerait un coût non négligeable pour la commune.

- Accessibilité

Afin de se mettre en conformité avec la législation, Monsieur le Maire va demander plusieurs devis afin d'équiper la Mairie d'une rampe d'accès pour fauteuil qui s'adapterai à la fois pour l'accès de la Mairie et l'école.

Séance levée à 20h05